
L'outil

4

Boîte à outils sur les droits de l'enfant et l'exploitation minière

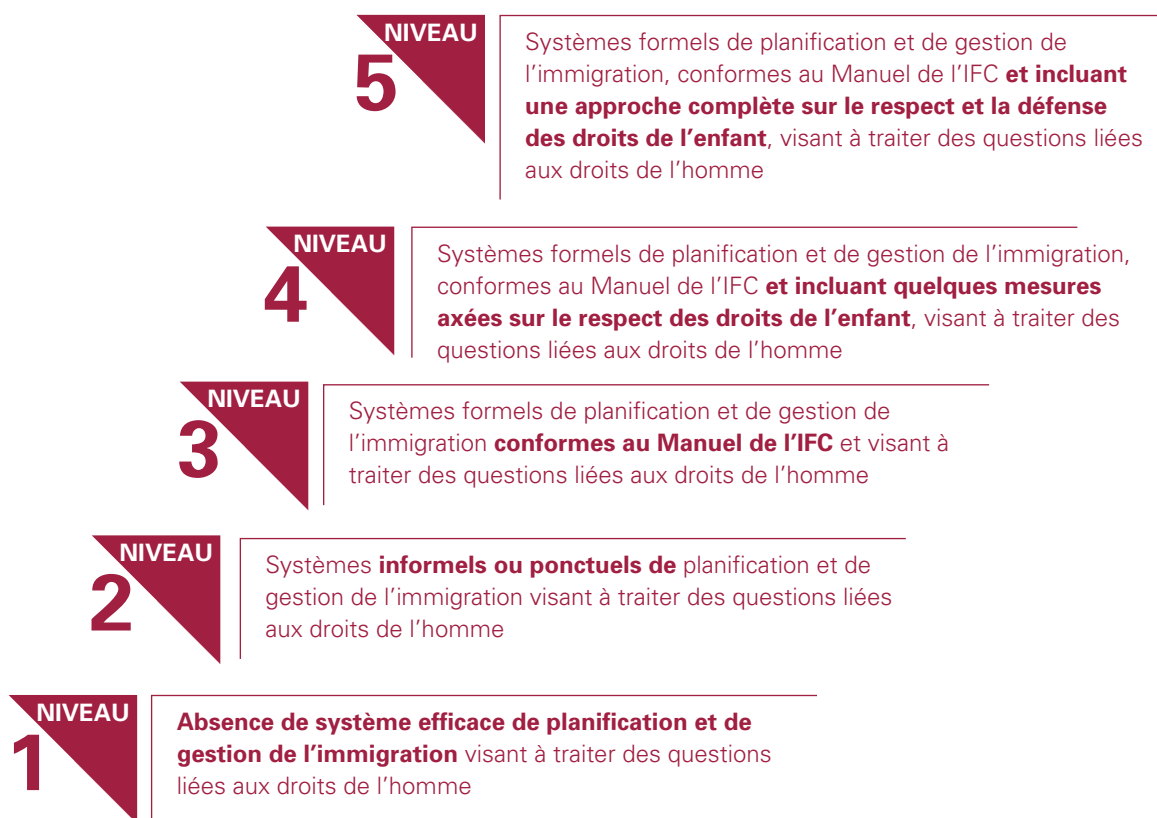
Immigration

Les activités minières notamment les effets de l'immigration liés aux projets miniers ne sont guère bénéfiques aux enfants qui représentent les parties prenantes les plus vulnérables. Les enfants dépendent des migrants travaillant ou cherchant à travailler sur le site minier ou des familles des communautés d'accueil et, à ce titre, sont vulnérables aux perturbations des moyens de subsistance de familles et aux changements sociaux et environnementaux causés par des modifications rapides de la démographie (augmentation ou diminution de la population).



Les enfants ne sont pas pris en compte par les entreprises minières dans leur gestion et leur planification des migrations. Les entreprises omettent souvent d'inclure les enfants et ne tiennent rarement compte de leur présence et des conséquences qu'ils peuvent subir. En conséquence, il convient de souligner que la gestion de l'impact de l'immigration et des investissements consacrés au développement ne répondent pas aux besoins des enfants et peuvent conduire à négliger leurs droits fondamentaux à la sûreté, à la famille, à l'éducation et à la santé.

A quel niveau se situe votre entreprise à l'égard du respect et de la défense des droits de l'enfant dans le contexte de l'immigration ? Le graphique ci-dessous illustre un continuum de la gestion et la planification de l'investissement social par les entreprises, allant de l'absence de système efficace à l'application totale de mesures de responsabilité des sociétés et de leadership proactif.



L'Outil 4 a été conçu pour aider les entreprises minières à intégrer les droits de l'enfant dans leurs activités de planification et de gestion de l'immigration. Il part du principe que les activités et projets extractifs suivent déjà une approche responsable et conforme aux normes et orientations internationales sur l'immigration, et complète le document de l'IFC intitulé en anglais « *Projects and People: A handbook for addressing project-induced in-migration* ». Les entreprises dont les systèmes n'appliquent pas encore ces orientations doivent en faire une priorité.

4.1 Aperçu des problématiques et des normes correspondantes

Le plan de gestion de l'immigration est une approche permettant à une entreprise minière d'évaluer, de gérer et d'atténuer les incidences de l'immigration dans la zone d'un projet. Au niveau du plan, on y trouve généralement une description du projet et de son contexte, les besoins et les opportunités en matière de la consultation des parties prenantes dans le processus de consultations; les tendances ou les attentes en matière d'immigration; les options de suivi des populations migrantes et de gestion de la population nouvellement arrivée par l'immigration dans la zone couverte par le projet; et les mesures d'atténuation, dont le renforcement des capacités et la mise en place de conditions pour soutenir la population de la zone du projet.

Le plan de l'entreprise minière sur la gestion de l'immigration peut être examiné de façon indépendante ou intégré dans d'autres plans d'entreprise sur les ressources humaines, la consultation des parties prenantes, la réinstallation, les impacts sociaux et environnementaux, le développement communautaire ou la sécurité.

En revanche, le Manuel de l'IFC fournit un cadre général sur l'évaluation et la gestion de l'immigration liée à un projet, l'Outil 4 présente les études à réaliser et les mesures à prendre pour traiter les questions cruciales pour les enfants. Les entreprises minières peuvent l'utiliser pour aller plus loin dans la protection et la défense des droits de l'enfant.

Dans une zone où des opérations minières sont mises en œuvre, les avantages sont multiples : la diversification économique, la dynamisation de l'entrepreneuriat, une meilleure prise en compte de la problématique et un meilleur soutien des autorités nationales et régionales, et un renforcement des programmes d'éducation et de formation.

Dans les pays en développement, les grands projets miniers s'accompagnent souvent d'un afflux de personnes cherchant à améliorer leurs moyens de subsistance. Généralement, l'immigration est provoquée par des facteurs économiques tant incitatifs qu'attractifs. Elle peut être motivée par des attentes relatives au projet lui-même, telles que des espoirs d'emploi direct ou indirect, ou par la perception générale qu'une zone ou une région offre des opportunités économiques.

Les mouvements de population liés aux projets miniers affectent les zones d'origine comme les zones d'accueil, et particulièrement les enfants qui se trouvent dans les situations suivantes :

- Ceux qui vivent dans les zones d'accueil, ceux qui y reviennent avec leurs familles après y avoir vécu ou ceux qui se rendent avec leurs parents dans la zone d'un projet en raison des opportunités économiques offertes ou pour bénéficier de l'amélioration des services sociaux liée aux investissements réalisés par les entreprises minières dans les écoles et les hôpitaux.
- Ceux dont les parents ou la famille élargie sont des migrants travaillant dans la mine ou cherchant un emploi (qualifié ou non qualifié) direct ou indirect, ou encore des sous-traitants ou des prestataires de services.
- Ceux dont les familles pratiquent l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.
- Ceux qui restent dans la communauté d'origine tandis que leurs parents ou les personnes qui s'occupent d'eux travaillent à la mine ou cherchent des opportunités d'emploi.
- Ceux dont les familles sont déplacées dans leur propre pays ou réfugiées après avoir été forcées d'immigrer, par exemple à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit politique.

Par définition, l'immigration n'est pas négative, mais ses incidences peuvent être néfastes lorsque l'intégration des migrants est rendue difficile par leur statut socioéconomique ou les différences culturelles et ethniques, ou lorsque les zones d'arrivée ne peuvent accueillir un grand nombre de nouveaux habitants. De telles situations peuvent perturber la cohésion sociale dans les communautés, surcharger les infrastructures et les services et forcer les populations à vivre dans des conditions insalubres et dangereuses. Pour une liste des effets positifs et négatifs de l'immigration sur les enfants, voir l'annexe B.

Ressources sur l'immigration

Projects and People: A handbook for addressing project-induced in-migration, SFI (IFC), accessible à l'adresse suivante : <<http://documents.worldbank.org/curated/en/415141468176677099/Projects-and-people-a-handbook-for-addressing-project-induced-in-migration>>

4.2 Collecte de données aux fins de planification

La première étape de la planification de l'immigration consiste à collecter les données qui serviront à définir les actions possibles, notamment la collaboration avec les parties prenantes locales, et les autorités nationales et locales, sur les mesures de prévention et de gestion. A ce stade, il s'agit essentiellement de comprendre la nature et l'ampleur de l'immigration attendue et de prévoir les problèmes connexes éventuels en réalisant une étude comprenant une situation contextuelle de référence qui permettra d'analyser le projet minier lors de son élaboration et sa mise en œuvre.

Les principaux points sensibles en matière d'immigration sont les suivants :

- Projets de construction impliquant plusieurs camps de base qui seront opérationnels l'un après l'autre ou simultanément
- Centres logistiques existants ou proposés qui serviront au projet
- Routes d'accès existantes ou proposées qui serviront au projet, notamment les routes d'accès jusqu'aux principaux centres régionaux
- Villes et villages locaux
- Infrastructures de transport dans la zone du projet et dans les communautés environnantes

La collecte des données réalisée dans le cadre du plan de gestion de l'immigration peut être considérée en parallèle des évaluations des impacts sociaux et environnementaux et de la planification de la réinstallation. Le tableau 8 propose des stratégies et des mesures qui peuvent aider à réduire les possibles effets néfastes de l'immigration sur les enfants, tout en tenant compte du contexte local et des risques qu'il implique.

Tableau 8. Intégration des droits de l'enfant dans la planification de l'immigration

Collecte des données	
<p>Risques : la non-prise en compte des droits de l'enfant lors de la collecte de données sur l'immigration peut donner une image erronée de la communauté et des ménages de la zone et amener à négliger les possibles effets négatifs de l'immigration sur les enfants. L'entreprise risque alors d'être confrontée à un mécontentement croissant au sein de la communauté et de voir son permis social d'exploitation compromis.</p>	
Questions	Stratégies et actions
<p><i>L'entreprise recueille-t-elle des informations sur les enfants dans le cadre de toutes les collectes de données, utilise-t-elle les indicateurs ciblant les impacts sur les enfants et désagrège-t-elle les données par âge et par sexe ? (Voir l'Outil 1. Évaluation des impacts)</i></p> <p><i>Les consultations avec les parties prenantes sont-elles axées sur les enfants ?</i></p> <p><i>La collecte de données et les consultations afférentes couvrent-elles toutes les phases du projet minier ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que chaque collecte de données inclut des questions sur les enfants. • Axer les consultations avec les parties prenantes sur les enfants et les jeunes. S'il y a lieu, consulter directement les enfants ou leurs représentants (voir l'Outil 2. Consultation des parties prenantes). • Veiller à ce que les droits de l'enfant soient pris en compte dans toutes les phases du projet (réinstallation et spéculation foncière éventuelle, construction des camps, infrastructures, ouverture des routes d'accès).
<p><i>Les prestataires de services sociaux sont-ils consultés lors de l'identification des impacts et des problématiques relatives aux droits de l'enfant dans la communauté d'accueil ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une étude de l'UNICEF montre que les entreprises tendent à consulter les statistiques nationales ou régionales plutôt que consulter avec les prestataires locaux de services sociaux pour évaluer les impacts sur les enfants.¹⁷ • La réalisation de consultations complètes auprès des prestataires de services publics tels que les établissements de santé, les écoles et les programmes destinés aux jeunes pour identifier les impacts existants et les problématiques sociales. Ce processus permettra aux entreprises minières d'identifier les carences des services et le manque de capacités des prestataires qui peuvent avoir des impacts négatifs sur la santé et le bien-être des enfants.
<p><i>Chaque phase inclut-elle une analyse de la situation du projet et de la zone pour :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – faire des projections sur l'immigration, notamment la croissance démographique et la mobilité des populations ; – évaluer la résilience de la zone et sa capacité à absorber de nouvelles populations, en incluant les ressources et les capacités des autorités locales et des prestataires de services sociaux ; et – estimer les compétences requises pour les emplois directs et indirects et la demande potentielle en biens et services (voir le Tableau 9.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Consulter les communautés dont des membres sont susceptibles de migrer afin d'estimer le pourcentage d'enfants dans la population migrante, ou contacter les représentants des autorités locales de la zone pour vérifier si des données sont disponibles. • Consulter les autorités locales et les services sociaux pour évaluer si la zone peut accueillir de nouvelles populations et leur fournir des services essentiels. • Soutenir les autorités locales en partageant les données et les informations pour s'assurer que l'ensemble des incidences et des risques soient pris en compte. • Soutenir les autorités locales en évaluant les incidences et en planifiant des politiques sur ces questions, et convenir conjointement du partage de responsabilités sur la gestion des flux migratoires et leur incidence sur les enfants. • S'assurer que les projections démographiques intègrent des données sur les enfants et les jeunes. • Cartographier les points d'attraction dans la zone minière et aux alentours, tels que les nouvelles infrastructures sociales et les investissements/activités de mise en valeur dans d'autres secteurs, p. ex., l'agriculture ou le tourisme. • Comparer les compétences et la disponibilité de la main-d'œuvre dans les zones d'origine et d'accueil (voir le Tableau 9).

Certaines sections du tableau sont adaptées du document suivant : Société financière internationale, septembre 2009, *Projects and People: A handbook for addressing project-induced in-migration*, SFI (IFC), Washington, D.C., partie 3.

¹⁷ Une étude réalisée par l'UNICEF du 21 mars au 1er avril 2016 auprès des entreprises extractives, des autorités locales et des prestataires de services dans des communautés d'accueil de migrants en Mongolie a montré que les entreprises préféraient consulter les statistiques nationales ou régionales plutôt que de s'adresser directement aux prestataires de services pour connaître les incidences sur les enfants.

Tableau 9. Exemples d'éléments à inclure dans l'analyse préliminaire de la situation et du projet

Caractéristiques du projet	
<i>Étendue géographique et phases du projet</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Acquisition et utilisation des terres, réinstallation et spéculation foncière éventuelle dans le cadre de l'élaboration du projet – Phases du projet, dont la construction des camps et des infrastructures, p. ex. les routes d'accès – Plans de mise en place des infrastructures et des services – dont les transports, la distribution d'eau et d'énergie, l'éducation et la santé – dans le cadre de l'élaboration du projet – Augmentation de l'accessibilité et de la disponibilité des ressources pour les parties tierces, telles que l'agriculture, l'exploitation minière artisanale, l'exploitation du bois ou l'industrie de la pêche
<i>Prévisions sur les besoins en main-d'œuvre tout au long du cycle de projet, y compris sa clôture</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Besoins de main-d'œuvre directe et indirecte pendant les phases de construction et d'exploitation, y compris la durée du projet – Demande en biens et services pendant la construction, l'exploitation et la clôture
<i>Profils des compétences des communautés locales (pour évaluer leur adéquation avec les besoins de main-d'œuvre estimés)</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Compétences requises pendant la construction et l'exploitation – Comparaison avec les compétences et la disponibilité de la main-d'œuvre locale
Analyse des communautés et de leur population	
<i>Projection sur la croissance démographique de la zone du projet</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de personnes (enregistrées et non enregistrées) dans la population de référence, avec des données détaillées sur les enfants – Estimation de la croissance démographique (personnes enregistrées et non enregistrées incluses) dans la zone, avec des données détaillées sur les enfants – Estimation des profils des personnes migrantes, dont leur origine et leurs moyens de subsistance
<i>Mobilité de la population dans les zones d'origine et d'accueil</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Population en âge de travailler à l'échelle nationale et régionale – Niveaux de chômage et de sous-emploi – Produit intérieur brut par habitant – Présence et nombre de personnes déplacées dans leur propre pays – Proximité de zones touchées par un conflit – Données sur l'immigration liée au projet dans des projets similaires
<i>Capacités de la communauté</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Population en âge de travailler – Capacités de la population en âge de travailler (éducation, compétences, expérience) – Adéquation des infrastructures, des services et systèmes de distribution d'eau et d'énergie – Disponibilité des biens et services – Capacités des petites et moyennes entreprises
<i>Résilience de la communauté</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Ressources physiques – Infrastructures, services et systèmes de distribution d'eau et d'énergie – Facteurs sociaux et économiques – Historique des conflits – Gamme de compétences – Situation en termes de santé – Exploitation minière artisanale et à petite échelle

4.3 Gestion

La gestion de l'immigration concerne les arrivées « contrôlées » et « non contrôlées » de nombreux types de personnes. Les arrivées « contrôlées » correspondent aux employés qui viennent occuper un emploi dans la mine et aux sous-traitants et fournisseurs qui ont des relations commerciales directes avec l'entreprise. Les employés de la mine vivent habituellement dans les camps qui leur sont réservés ou dans des logements locaux fournis par l'entreprise.

Les arrivées « non contrôlées » comprennent les personnes cherchant un emploi minier et les migrants attirés par les opportunités économiques connexes ou par les services sociaux améliorés. Selon l'étendue géographique et les infrastructures du projet, l'ouverture de nouvelles activités peut motiver une vague d'immigration donnant lieu à de légers cycles d'expansion et de ralentissement correspondant aux phases d'élaboration et de clôture du projet.

Dans la plupart des pays, les citoyens sont libres de se déplacer et de s'établir dans une nouvelle région. Pour cette raison, l'entreprise possède très peu de moyens de réduire voire d'empêcher l'immigration. Les plans de gestion se concentrent sur les incidences de l'immigration dans la zone du projet et sur la promotion d'un développement positif pour la communauté. Toutefois, les entreprises peuvent influencer sur l'immigration en prenant les mesures suivantes :

- *Élaborer et diffuser des politiques de recrutement et des modèles d'emploi clairs.* Cette approche contribue à limiter l'immigration, par exemple, en encourageant ou en décourageant les employés et les personnes cherchant du travail de venir avec leur famille. Il est également important de communiquer clairement sur les attentes vis-à-vis des postes et les critères d'embauche de l'entreprise. La préparation du projet et l'élaboration de modèles opérationnels – par exemple, le logement du personnel et la préparation de tableaux de service – peuvent servir à gérer ou réorienter les mouvements de personnes.
- *Collaborer avec les autorités locales sur l'enregistrement des migrants cherchant du travail.* Le recueil et le partage rigoureux des informations sur l'enregistrement des migrants peuvent aider les entreprises et les autorités locales à évaluer la nature et l'ampleur de l'immigration. En raison de la variabilité des procédures et critères d'enregistrement d'un État à l'autre, l'entreprise doit s'assurer de bien les comprendre et de connaître les autorités compétentes.

Le Tableau 10 contient des indications sur la gestion des risques auxquels les entreprises peuvent être confrontées face à l'augmentation de la population dans la zone d'activité locale.

Tableau 10. Intégration des droits de l'enfant dans la gestion de l'immigration

Collaborer avec les autorités locales sur l'enregistrement des migrants cherchant du travail	
<p>Risques : l'absence de collaboration avec les autorités locales autour de l'enregistrement des migrants cherchant du travail peut entraîner une mauvaise appréciation de la nature et de l'ampleur de l'immigration ainsi que des impacts négatifs sur les enfants des communautés d'origine et d'accueil. Ces enfants peuvent alors devenir encore plus vulnérables et l'entreprise risque d'être confrontée à des tensions croissantes avec les autorités locales et les communautés.</p>	
Questions	Stratégies et actions
<p><i>Comment l'entreprise peut-elle enregistrer les migrants qui cherchent du travail ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les autorités locales pour l'enregistrement des migrants qui cherchent un emploi à la mine. • Tenir compte de la capacité et des ressources nécessaires à la gestion de l'enregistrement, notamment dans les cas où l'entreprise exige une identification locale pour les demandeurs d'emploi afin d'être éligibles au recrutement. • Référer les demandeurs d'emploi à l'autorité locale pour l'enregistrement
<p><i>Comment l'entreprise tient-elle compte des droits de l'enfant dans sa gestion de l'immigration ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure des questions sur les enfants dans les procédures et documents d'enregistrement, notamment pour : <ul style="list-style-type: none"> – connaître le nombre d'enfants par migrant et savoir s'ils ont fait le déplacement ensemble. – savoir si des enfants sont restés dans la communauté d'origine et, le cas échéant, qui s'occupe d'eux. – savoir si les enfants restés dans la communauté d'origine rejoindront plus tard la communauté d'accueil. Le cas échéant, savoir si une solution de garde est prévue pendant que le parent cherche ou occupe un emploi dans la communauté d'accueil.
Empreinte du projet et infrastructures	
<p>Risques : le manque de considération pour la gestion de l'immigration à travers l'empreinte du projet et ses infrastructures pourraient gêner l'entreprise à faire face aux flux importants d'arrivants et générer des répercussions négatives sur les enfants. L'entreprise minière risque alors d'être confrontée à un mécontentement des communautés locales.</p>	
Questions	Stratégies et actions
<p><i>Comment l'entreprise peut-elle contribuer à gérer l'immigration en analysant l'empreinte du projet et ses infrastructures ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve de stratégie dans le choix de l'emplacement et la construction des routes d'accès, des infrastructures de transport, de l'empreinte initiale du projet (base logistique temporaire ou permanente), des bureaux, etc.

Tableau 10. Intégration des droits de l'enfant dans la gestion de l'immigration (suite)

Politiques de recrutement	
<p>Risques : les politiques de recrutement qui ont été élaborées sans chercher à influencer sur la nature et l'ampleur de l'immigration, à limiter ses effets négatifs et à maximiser les opportunités peuvent accroître les vulnérabilités des enfants. L'entreprise risque alors d'être confrontée à un mécontentement des autorités locales ainsi qu'à des tensions dans la communauté.</p>	
Questions	Stratégies et actions
<p><i>Comment l'entreprise peut-elle influencer les employés et les personnes cherchant du travail de façon à mieux gérer l'immigration, par exemple, en leur indiquant s'ils doivent venir avec leurs familles ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des politiques de recrutement qui contribuent à un environnement de travail adapté aux enfants et aux familles (<i>voir l'Outil 8. Conditions de travail</i>). Communiquer sur les critères d'admissibilité à l'emploi, notamment les options de candidature et les critères applicables aux travailleurs locaux (enregistrés), et les transmettre aux autorités locales. Présenter clairement les opportunités et les restrictions pour les travailleurs migrants par le biais du bureau local et du service de communication de l'entreprise, des consultations et de la coopération avec les autorités locales des régions d'origine, ainsi que de la radio et de la presse. Les communications sur les opportunités et les restrictions peuvent préciser les types d'emploi, les compétences exigées, la durée des contrats et la variabilité de la demande de main-d'œuvre selon les phases du projet minier. Par exemple, une étude de l'UNICEF a montré que certaines entreprises ne pouvaient proposer que des postes au bas de l'échelle pour les communautés locales, car celles-ci ne possédaient pas les compétences nécessaires aux autres postes.¹⁸
Modèles opérationnels	
<p>Risques: l'absence de modèles opérationnels prenant en compte les vulnérabilités et les besoins des enfants peut accroître les impacts négatifs de l'immigration sur les enfants. L'entreprise risque alors d'être confrontée à un mécontentement et une relation tendue avec des autorités et des communautés locales.</p>	
Questions	Stratégies et actions
<p><i>De quoi l'entreprise doit-elle tenir compte lors de l'élaboration de ses modèles opérationnels ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des enfants et des familles dans l'élaboration des modèles opérationnels, notamment pour ce qui concerne la disponibilité et la qualité des logements des employés (<i>voir l'Outil 8. Conditions de travail</i>). Tenir compte des incidences dans l'étude des différentes possibilités de logement des travailleurs en cherchant si possible à développer des modèles communautaires (<i>voir l'Encadré 1</i>). Préparer les tableaux de répertoire (roster models) en tenant compte des conditions familiales des employés selon leur statut d'expatriés, de locaux ou de migrants.

¹⁸ Étude réalisée par l'UNICEF du 21 mars au 1er avril 2016 auprès des entreprises extractives, des autorités locales et des prestataires de services dans des communautés d'accueil de migrants en Mongolie.

4.4 Atténuation des impacts

Les mesures typiques d'atténuation, notamment : indemnisation, avantages sociaux, perfectionnement de la main-d'œuvre, formations pratiques, dispositifs de microfinance et développement d'activités économiques ne tiennent pas compte des enfants ni des impacts de l'immigration sur eux. Les entreprises doivent donc étudier comment intégrer dans leurs plans de gestion environnementale et sociale des interventions, des programmes, des collaborations et des investissements permettant d'atténuer les impacts négatifs sur les enfants. Les différents systèmes de distribution des revenus, les investissements sociaux, la mise en place d'avantages pour les communautés, le soutien du développement communautaire et le renforcement des capacités locales sont autant de solutions possibles.

La pleine consultation des parties prenantes, dont les enfants ou leurs représentants, est également nécessaire pour atténuer les incidences et élaborer des interventions. Il convient aussi d'impliquer les représentants du gouvernement aux différentes étapes, par exemple dans le suivi des tendances socioéconomiques concernant les enfants et dans la résolution des éventuels problèmes de capacités influant sur la chaîne de prestation des services sociaux. Pour en savoir plus, voir *l'Outil 2. Consultation des parties prenantes et l'Outil 10. Investissement social*.

Le tableau 11 dresse la liste des risques et propose des questions, des stratégies et des actions pouvant aider les entreprises à mettre en place le processus d'atténuation des incidences.

Tableau 11. Atténuation des incidences de l'immigration

Renforcement des capacités des autorités locales	
<p>Risques : l'absence de renforcement des capacités des autorités locales sur les questions relatives à l'immigration et ses possibles impacts négatifs sur les enfants peut accroître les vulnérabilités de ces derniers. L'entreprise risque alors d'être confrontée à un mécontentement des membres de la communauté et des autorités locales, ce qui peut ternir son image et sa réputation, et nuire à son intention de respecter et de défendre les droits de l'enfant.</p>	
Question	Stratégies et actions
<p><i>Comment l'entreprise peut-elle renforcer les capacités des autorités locales afin d'atténuer les effets négatifs de l'immigration sur les enfants ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des actions de sensibilisation aux risques spécifiques que les enfants rencontrent dans les situations d'afflux accrus de personnes ainsi qu'aux autres éventuels risques et incidences plus larges pour les communautés. • Collaborer avec les autorités locales pour accroître leurs capacités à prévenir et atténuer les incidences sur les enfants. • Collaborer avec les autorités et les soutenir (lorsque leur mandat et leurs ressources le permettent) pour anticiper, gérer et atténuer les impacts de l'immigration sur les enfants. • Résoudre les éventuels problèmes de capacités affectant la chaîne de prestation des services sociaux, particulièrement en matière de santé, d'éducation et de services à l'enfance.
Développement des enfants et des jeunes	
<p>Risques : la non-prise en compte du développement des enfants et des jeunes, des problématiques sociales et des comportements sociaux favorisant la sécurité et la sûreté dans les situations d'immigration peut accroître les vulnérabilités des enfants. L'entreprise risque alors d'être confrontée à un mécontentement au niveau des communautés locales.</p>	
Question	Stratégies et actions
<p><i>Comment l'entreprise peut-elle tenir compte du développement des enfants et des jeunes, des problématiques sociales et des comportements sociaux favorisant la sécurité et la sûreté ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier quels partenariats et programmes peuvent soutenir le développement des enfants et des jeunes, notamment en soutenant les familles. • Collaborer avec les prestataires de services sociaux pour mener des actions d'information et de sensibilisation sur les problématiques sociales et les comportements sociaux favorisant la sécurité et la sûreté.

4.5 Suivi

En raison de l'incidence particulièrement néfaste que l'immigration peut avoir sur les droits de l'enfant, les entreprises doivent identifier les principaux risques, gérer les problématiques d'immigration de façon adéquate, et atténuer et suivre les répercussions négatives pour veiller à ce que les droits de l'enfant soient respectés et défendus à chaque phase du projet.

Les principales mesures consistent à :

- Identifier les mécanismes de signalement existants.
- Inclure des indicateurs ciblant les conséquences pour les enfants dans le suivi du projet et des problématiques (*voir l'Outil 1. Évaluation des impacts.*)
- Communiquer le mécanisme de reportage à toutes les parties prenantes en les encourageant à utiliser les mêmes indicateurs dans leurs rapports.
- Évaluer comment mener un suivi participatif impliquant les enfants et les jeunes ou leurs représentants (*voir l'Outil 2. Consultation des parties prenantes.*)

Le suivi des problématiques sociales et des impacts négatifs sur les enfants dans le contexte de l'immigration – y compris les résultats positifs des interventions de l'entreprise ciblant les enfants – doivent également être intégrés dans les autres mécanismes utilisés par l'entreprise pour le reportage du projet, ainsi que dans les rapports d'autres parties prenantes telles que les autorités locales et les prestataires de services sociaux.

L'inclusion des droits de l'enfant dans le suivi des opérations de l'entreprise contribue à quantifier les impacts réels de l'immigration et ainsi renforcer le suivi général que l'entreprise réalise sur ses propres activités. L'entreprise disposera alors d'une évaluation plus précise des impacts du projet qui l'aidera à mieux adapter ses décisions.